



Confidentiel

2 -17 Réception de support avec le plaquiste.

Ce qu'il est impératif de savoir :

L'ouvrage de la plaque de plâtre complet comprend la pose du Placo et le joint !

L'ouvrage est complet, une fois que les joints sont effectués. La pose du placo et la réalisation du joint, normalement, ne doivent pas être dissociés.

Cela veut dire que, théoriquement, le plaquiste doit faire ses joints et cela fait partie de son métier. Le jointeur, lui, n'a pas un métier reconnu par l'état.

Je vous rassure maintenant, dans 80 % des cas, le plaquiste délègue le joint, mais il en reste à 100% responsable dans l'ouvrage complet.

Je travaille avec la Fédération du Bâtiment (branche UMPI), pour essayer de faire reconnaître une spécialisation et un diplôme appelés « CQP », pour le joint de plaques de plâtre.

Cela peut prendre plusieurs années.

Il est difficile de trouver une explication bien définie de « comment doit être un joint fini », cependant, vous pouvez aller voir le DTU (DTU 25.41 et 25.42)

Je vais vous expliquer comment nous faisons depuis des années et ce qui marche le mieux, pour que vous acceptiez le support du plaquiste et que le peintre accepte votre support .(pour le peintre autre texte)

Que ce soit dans un cas, où dans l'autre, la négociation est prioritaire.

Si, dans un sens où dans l'autre, vous ne trouvez pas d'accord pour la réception du



support, vous vous embarquez dans des problèmes sans fin, qui seront très compliqués à gérer et qui retarderont le démarrage de votre chantier ou bien votre règlement si c'est le peintre qui ne réceptionne pas le support.

Ce qu'il est impératif de retenir :

De votre côté, si vous commencez à jointer sur du Placo, cela veut dire que vous avez accepté le support, et si le Placo est tellement mal posé qu'il risque de bouger dans le temps et donc que votre joint va, par définition, fissurer, il vous sera difficile de vous défendre, car vous, en tant que pro, vous aurez estimé que malgré la pose déplorable du Placo, vos joints ne fissureraient pas .

Attention ! vous êtes professionnel et votre devoir est de savoir et de juger si votre travail sera réalisé dans les règles de l'art, sur le support que l'on vous a fourni.

Malgré tout cela, on peut difficilement se couvrir en permanence.

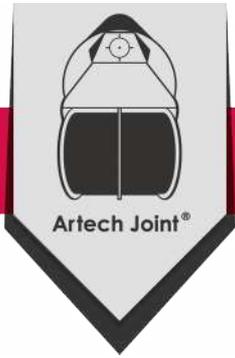
De plus, vous faites des reproches sur la pose du Placo , donc à votre client ou au constructeur, qui lui, a fait en sorte de vous donner les joints, au détriment de son plaquiste .

Et lui, le constructeur, ce qu'il veut c'est limiter les emmerdes. Il délègue cette tâche et ne veut pas perpétuellement gérer des problèmes.

C'est là qu'il faut être subtile et négociateur.

Ce à quoi il faut être très vigilant :

- Si l'écart entre deux plaques dépasse 3 à 4 mm. Soit vous faites reboucher au Map par le plaquiste ou bien vous le faites vous. Nos enduits ne sont pas fait pour boucher des grosses charges et n'ont pas la résistance pour boucher de tels écarts.
- Contre les murs extérieurs : si vous avez du Placo collé, assurez vous qu'entre les deux plaques, le Placo ne bouge pas par rapport à un manque de colle.
- Contre les murs extérieurs : (impostes bas et haut de fenêtres), à la jonction des deux plaques collées, assurez vous que le Placo soit bien collé à la jonction et qu'il ne bouge pas. Ce sont des endroits qui sont susceptibles de fendre, car il y a les fenêtres qui



s'ouvrent et se ferment, donc des contraintes mécaniques plus importantes.

- Idem au dessus des portes de Communication (impostes)
- Si vous remarquez qu'il manque des vis et que le Placo bouge, ne jointez pas. Ou bien remettez des vis vous même, ou le plaquiste doit le faire.
- Si les angles saillants sont très mal coupés et qu'il manque trop de Placo, ne Jointez pas avec notre enduit.
- Si des plaques sont cassées dans les angles, mais qu'il reste le papier, enlever tout ce qui n'est pas solide et rebouchez au Map avant de jointer, ou faites le faire par le plaquiste. Si vous camouflez ce genre de problème, il vous sera imputé très rapidement.
- Au plafond, faites attention que le ferrailage n'ai pas été réalisé dans le même sens que la longueur des plaques. C'est très rare, mais si c'est le cas, il y a de très fortes chances pour que vos joints fissurent à court terme.

Il y a d'autres choses à vérifier, mais les principales sont là et sur le terrain c'est plus parlant.

Il y a donc plusieurs manières de gérer ces problèmes.

Si ce n'est pas très grave et que cela ne vous prend pas trop de temps, faites le vous même, mais si ça craint pour la solidité de vos joints, parlez en à votre donneur d'ordre et faites des photos.

Les photos vous permettent de garder une preuve. Soit vous les envoyez sur le champs s' il y a un gros problème ou bien vous les stockez au cas où.

Pour ma part je fais tout pour que cela se passe bien :

- 1 - Je m'engage si ça n'est pas trop grave.
- 2 - Je me couvre par des preuves au cas où.
- 3 - J'en parle aux personnes concernées avec diplomatie et sans critique et je négocie à



mon avantage, afin que tout le monde y trouve son compte (cela fait partie du développement personnel que vous avez. De nombreux textes que j'ai fait vous aideront).

4 - Je refuse le support et je fait tout pour que le donneur d'ordre soit d'accord avec moi et qu'il reconnaisse que je suis un vrais pro et qu'il va tout faire pour arranger cela et que l'on

continue à travailler ensemble. Il faut faire en sorte qu'il vous remercie d'être vigilant et sans confrontation.

5 - Je refuse le support et je ne reviens pas sur ma décision car le plaquiste, quoi qu'il fasse, j'ai trop de risques que mes joints fissurent ou que mon travail soit déplorable. Mais toujours dans un dialogue constructif et sans reproche.

Pas évident, mais c'est une habitude à prendre et une fois que vous maîtrisez cela, ça passe comme une lettre à la poste.

Dans tous les cas de figures, votre responsabilité n'est pas à écarter. Si vous voulez toujours repousser la faute sur un autre, ça ne marchera pas.

Soyez responsable, positif, négociez, dialoguez, assumez vos responsabilités, et faites en sorte de ne surtout pas engager le conflit.

Dans tous les cas, gardez à l'esprit qu'il faudra probablement que je vous accompagne dans certains cas, où pour plus d'explications.

En 6 ans d'activité d'Artech Joint, à ce jour, nous n' avons jamais eu de conflits majeurs et ce n'est pas par hasard !!!!!

N'oubliez pas, comme je le répète souvent, considérez que 50% de votre réussite est votre travail sur le terrain et les autre 50% sont sur votre manière et votre comportement général, avec vous même et les autres.

Ça s'appelle le développement personnel. Peu d'entreprises prennent cela en considération. Seuls les deux réunis feront votre réussite à tous les niveaux. Tant dans votre business que dans votre vie personnelle.

Apprenez à devenir le n° 1 dans tout ce que vous faites, et tout ça avec du plaisir.



Obligation de confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité s'agissant des informations et documents, quelle qu'en soit la forme ou la nature, qu'elles seront amenées à s'échanger dans le cadre du développement du réseau Artech Joint.

Emmanuel Comte.